

**4 Économie**

**Après l'effectivité du nouveau système de rémunération des fonctionnaires intervenue le 23 juillet 2015  
52 milliards de francs ont été versés, contre 40 milliards au mois de juin 2015**

**Willy NDONG**  
Libreville/Gabon

*C'est l'annonce faite samedi dernier, à Libreville, par le ministre du Budget Christian Magnagna, au cours d'une conférence de presse animée conjointement avec son collègue de la Fonction publique Jean-Marie Ogandaga, pour faire le point de la mesure gouvernementale.*

*"LA politique d'Émergence impose à l'agent public des obligations et des contraintes supplémentaires en termes d'engagement et d'investissement dans le travail. L'agent public se trouve ainsi dans un environnement qui l'amène désormais à travailler plus. En contrepartie, il est juste qu'il soit mieux rémunéré et qu'au moment de la mise à sa retraite, il se sente rétribué à la hauteur des efforts fournis durant sa carrière. Il nous faut donc réviser notre système de rémunération, y compris le régime des pensions de retraite. Dans ce sens, j'ai instruit le Ministre du Budget et de la Fonction publique de proposer un nouveau système de rémunération de l'agent public qui tienne compte de toutes ces contraintes", Tels étaient les propos du président Ali Bongo Ondimba lors du 8e conseil des ministres délocalisé à Mouila le jeudi 6 octobre 2011. Quatre ans plus tard, le 23 juillet 2015, le nouveau système de rémunération des agents publics de l'État est devenu réalité. A cet effet, deux membres du gouvernement, Christian Magnagna du Budget et Jean-Marie Ogandaga de la Fonction publique, ont animé, samedi dernier, à*



Photo : DR

**Le ministre du Budget, Christian Magnagna lors de la conférence de presse conjointe animée en compagnie de son ...**



Photo : DR

**... collègue de la Fonction publique Jean-Marie Ogandaga.**



Photo : DR

**Une vue des journalistes présents lors de la conférence de presse.**

l'auditorium de ministère de la Fonction publique, une conférence de presse pour faire le point de cette mesure salubre. Au cours de cette rencontre avec les hommes de médias, plusieurs points ont été abordés, notamment ceux relatifs à l'incidence de la nouvelle masse salariale sur le budget de l'Etat, le risque inflationniste du fait de cette mesure, les retraites, la PIF, la PIR... En ouverture, le ministre Ogandaga a rappelé que le nouveau système de rémunération est une promesse faite en 2011 par le chef de

l'Etat Ali Bongo Ondimba, qui voudrait une fonction publique attractive, compétitive et flexible. Selon toujours le ministre de la Fonction publique, "après l'audit réalisé sur l'ancien système, lequel a présenté des insuffisances, le travail des experts a consisté à mettre en place un cadre juridique, matérialisé par le décret 127. L'objectif de ce travail est d'avoir des socles solides et un système cohérent tenant compte des éléments de retraite mais également, dans un avenir proche, de la prise en compte véritable des agents de la

main d'œuvre non permanente. Cette mesure salubre constitue le début d'une étape qui va se poursuivre avec la mise en place effective des directions centrales des ressources humaines, outils indispensables du nouveau système de rémunération. Il s'agit donc d'une véritable politique de gestion de l'agent public et le suivi de ce dernier par la maîtrise de la masse salariale. La nouvelle politique de la gestion de l'État tient dans ces conditions des performances individuelles et la promotion sociale de celui-ci. C'est-à-dire que celui qui travaille

plus, gagne plus. Les autres avantages liés à cette mesure est que non seulement ce système a tenu à revaloriser les bas salaires mais il a le mérite de fixer la solde moyenne d'un agent de l'État, à pas moins de 150 000 francs CFA, ajouter à cela les autres avantages liés au salaire du fonctionnaire. Ce qui revient à dire qu'au Gabon, en réalité, le fonctionnaire le moins rémunéré a au moins 260 000 francs". Prenant ensuite la parole, le ministre Christian Magnagna a édifié l'opinion sur le coût de l'augmentation des salaires sur le budget de l'Etat.

*"Dans la loi des finances rectificative de 2015, nous avons plafonné la masse salariale annuelle à 732 milliards contre 600 milliards. Ce montant tient justement compte de la nouvelle revalorisation des salaires qui est effective depuis le 23 juillet 2015. S'agissant des salaires du mois de juillet, sachez que 52 milliards de francs ont été versés contre 40 milliards de francs en juin 2015. Nous nous inscrivons donc dans une soutenabilité durable. Au sujet des inquiétudes exprimées par les journalistes quant au fait que cette augmentation des salaires pouvait impacter négativement sur le panier de la ménagère, le ministre du Budget a rassuré les Gabonais (voir petit angle). S'agissant des pensions de retraites des fonctionnaires, les deux membres du gouvernement ont expliqué que désormais les retraités pourront enfin jouir véritablement de leurs retraites dans la mesure où les soldes de base des cotisants ont été renforcées. S'agissant de la PIF, la PIR et autres primes, le ministre de la Fonction publique a déclaré que " La PIF et autres, étaient des éléments hors salaire. Désormais ces éléments font partie intégrante de la solde de base. De par le passé, c'est avec anxiété que les fonctionnaires attendaient à une période donnée ces différentes primes qui étaient parfois même hypothétiques. Mais à présent, nous avons rendu mensuels leurs paiements". Et pour ceux de nos compatriotes qui souhaitent obtenir de plus amples informations sur ces questions, des numéros de téléphone ont été mis à leur disposition: 02 97 66 99, 02 97 63 94, 02 97 63 90.*

**Petit angle**

**Risque d'inflation ?**

**W.N.**  
Libreville/Gabon

**APRES** la récente revalorisation des salaires des fonctionnaires, en moyenne de 30%, selon les dires du ministre du Budget et des Comptes Publics, Christian Magnagna, lors de la conférence de presse animée samedi dernier

conjointement avec son collègue de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Jean-Marie Ogandaga, les journalistes ont également interrogé les deux membres du gouvernement au sujet d'une possible inflation, autrement dit l'augmentation des prix des biens et des services. En effet, selon les hommes

de médias, plusieurs commerçants pourraient être tentés d'augmenter unilatéralement les prix des denrées de première nécessité du fait de la revalorisation des émoluments des fonctionnaires. A ce sujet, les deux membres du gouvernement se sont vus rassurants. " Le premier objectif visé par cette revalorisation me-

surée des salaires est d'améliorer le quotidien des fonctionnaires gabonais. Le deuxième élément de cette mesure gouvernementale est de relancer l'économie par la consommation. La hausse des prix, qui ne se justifie nullement, va donc à l'encontre de cet objectif. "Des brigades de contrôle des prix vont être déployées sur le terrain (...)", a indi-

qué Christian Magnagna. L'autre danger qui pourrait guetter les fonctionnaires gabonais du fait de la hausse de leurs salaires, ce sont les prêts chez les usuriers. "Nous avons une mauvaise manière de nous endetter. En effet, avec les nouveaux salaires, plusieurs fonctionnaires peuvent être tentés d'aller emprunter de l'ar-

gent chez des usuriers. De grâce ne le faites plus, dans la mesure où l'objectif de ces prêts est de vous entraîner dans la spirale de l'endettement et donc de la pauvreté. Ce qui est contraire à l'esprit de la revalorisation des salaires des fonctionnaires. Gérer donc bien votre argent", a conseillé Jean-Marie Ogandaga.

COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 22/07/2015				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSIERS		
DEV	FIXING			DEV	CFA	en date du	CAC 40	DOW JONES
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	1 EUR	655,957			
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx				22/07/2015	5080,65
USD	1,0902	1USD =	601,685	1 USD	638,269		22/07/2015	17919,29
CAD	1,4167	1CAD =	463,018	1 CAD	487,208			
JPY	134,9800	1JPY =	4,860	100 JPY	505,346			
GBP	0,6982	1GBP =	939,497	1 GBP	977,982			
CHF	1,0482	1CHF =	625,794	100 CHF	65486,76			
ZAR	13,4922	1ZAR =	48,617	100 ZAR	5055,63			
MAD	10,7038	1MAD =	61,283	1MAD	63,73			
CNY	6,7695	1CNY =	96,899	1CNY	99,81			

  

<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b>		
<b>22-juillet : 56,53</b>		

**CHANGEMENTS**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>